

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

### **Principale activités des groupes locaux ANPER en 2019**

#### **- Groupe local Normandie :**

- a) Participation au COGEPOMI Seine Normandie
- b) Participation aux comités de surveillance de l'estuaire de la Seine
- c) Participation à divers commissions en tant que représentant des associations de protection de l'environnement (GRAPE)
- d) Intervention en milieu scolaire à Sainte-Suzanne-sur-Vire : classe d'eau à destination d'une vingtaine de famille en collaboration avec la Mairie et une association locale
- e) Création du projet de Récolteurs d'ANPER
- f) Mise en place des récolteurs sur une vingtaine de kilomètres du chemin de halage le long de la Vire (Manche-50).

#### **- Groupe local Pyrénées :**

- a) Affaires contentieuses :
  - Pour délit de pollution : Gave d'ASPE
  - Pour travaux illégaux ; Barrage de Caussade
  - Pour pêches illégales : Port de Bayonne et Aude
- b) Participation aux différentes réunions de Garonne amont
- c) Participation aux journées de l'environnement à Foix en Ariège
- d) Participation à la nouvelle cartographie en haute Garonne
- e) Participation au Cogepomi
- f) Participation Manif au port de Bayonne
- g) Participation contre élevage intensif Porcin (No Porcharan) en hautes Pyrénées
- h) Participation aux réunions comités sécheresse

- i) Participation aux réunions PAPI NESTE et Natura 2000
- j) Participation aux réunions PGE (plan gestion étiage)
- k) Participation aux réunions sages Garonne, Nestes, Ariège

**- Groupe local Auvergne :**

- a) Affaires contentieuses pour délit de pollution :
  - Eyrein Industries pour 2 délits de pollution de la Montane
  - Station d'Épuration du Lioran
  - Pollution de la Dordogne : Barrage de la Bourboule
  - Barrage de Poutes-Monistrol : Pollution de l'Allier ANPER-TOS contre EDF
  - Pollution de la Voireuse
- b) Membre du Comité de Bassin Loire-Bretagne
- c) Organisation et participation au colloque Justice pour l'Eau à l'Université de Clermont-Ferrand
- d) Représentation ANPER au Sage ALAGNON.

**- Groupe local Val de Loire :**

- a) Affaires contentieuses :
  - Actions récurrentes concernant le dossier du barrage de Poutès
  - Projets sur les barrages de Descartes ; Tours ; Châtres-sur-Cher ; Bigny ; etc.
- b) Activités liées au Comité de bassin Loire-Bretagne, dans les commissions Planification, Inondation-Plan-Loire, Milieux aquatiques, Littoral, Évaluation, sans oublier les séances plénières et le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau.
- c) Présence dans le Sage Cher aval, et les premières réunions du Sage Creuse, à fort enjeu.
- d) Autre participation : Groupe d'appui du PLAGEPOMI Loire, réunions Logrami (Loire Grands Migrateurs)
- e) Animations de terrain
- f) Intervention à la Faculté de Droit de Tours sur la politique de l'eau en France et le droit en matière d'obstacles en cours d'eau et de continuité écologique.
- g) Nombreuses interventions et réponses à des demandes concernant le droit en matière de microcentrales de moulins

## Extraits du PV de l'Assemblée Générale d'ANPER, le 7 Mars 2020

Le Président rappelle l'intérêt qu'il y a à pérenniser l'emploi de la permanente Fanny DARRIEU, dont le travail donne entière satisfaction, avec des perspectives intéressantes de développement et de partenariat avec des collectivités locales. Puis il aborde la synergie au sein des groupes locaux et la médiatisation du travail des membres. La question de la visibilité de l'association est discutée, avec la nécessité de faire connaître ses buts et ses actions, peu reconnues dans les médias, et les réponses à apporter aux demandes fréquentes de renseignements de la part d'étudiants ou de thésards. Un journaliste présent intervient sur ce sujet particulier. Un participant insiste sur l'importance de la communication en direction des pêcheurs, qui est indispensable. La présence de l'association dans les salons halieutiques se heurte souvent au coût de location d'un stand et n'est envisageable que dans le cadre de la gratuité. Une démarche en ce sens sera faite auprès des divers organisateurs de salons.

Les relations avec les autres structures associatives environnementales sont longuement évoquées, en particulier pour ce qui est des fédérations de pêche (FDAAPPMA) selon le degré d'implication réelle de celles-ci, le côté "Association de Pêche" l'emportant trop souvent selon beaucoup de participants sur l'aspect "Protection du Milieu Aquatique". Il est toutefois noté qu'une partie de la Fédération Nationale de la pêche est très engagée dans la protection des milieux et travaille en synergie avec des membres de l'association, en particulier au niveau des comités de bassin.

Le rapport moral ne suscitant pas d'objections, le Président donne ensuite la parole au Trésorier Jean-Pierre BELON, lequel fait le point sur les finances de l'association. Si le solde comptable est à l'équilibre, la situation reste tendue dans la perspective de prolonger et pérenniser l'emploi de la permanente. Il y a nécessité de trouver des ressources financières auprès de mécènes ou de collectivités territoriales, car les dossiers contentieux, de plus en plus souvent tournés vers les juridictions administratives, sont très coûteux et presque toujours de solde financier négatif. Le contentieux juridique reste toutefois une des bases historiques de l'association. L'indépendance totale vis-à-vis d'éventuels partenariats ou mécènes est rappelée et fait l'objet de précisions en matière de déontologie de la part d'administrateurs présents.

Quitus est donné à l'unanimité au trésorier sur son bilan. Puis le budget prévisionnel, ainsi qu'une augmentation de la cotisation pour l'année 2021, sont mis au vote et adoptés.

Un appel est fait par le Président pour des candidatures au Conseil d'Administration. La candidature de Philippe MISSET est adoptée à l'unanimité.

La question d'un bulletin de l'association est abordée car son impact est jugé comme plus efficace que la présence sur internet, indépendamment du fait que le site est utile et vecteur de contacts comme d'adhésions. Toutefois il est acté que la réalisation d'un bulletin est dépendante d'une meilleure situation financière de l'association.

Le point est alors fait par le Vice-Président François GREBOT sur les actions contentieuses en cours.

- Braconnage de saumons sur la Dordogne en Corrèze. Dossier délocalisé à Tulle, département de l'infraction.
- Dossier EYREIN INDUSTRIES pour pollution de la Montane (Corrèze), audience reportée au 27 mars.

- Dossier LACTALIS pour pollution de la Seiche à Rétiers (Ille-et-Vilaine). Après jugement favorable à l'association et pour éviter une procédure d'appel une transaction est envisagée et fait l'objet d'adoption de principe par un vote des membres présents.
- Dossier de pollution par lisier de la VOIREUSE (Haute-Loire) relancé pour « Refus d'informer » après deux décisions de classements.
- Dossier NOUVEAU POUTES OPTIMISE (Haute-Loire). Le contentieux administratif contre l'arrêté du Préfet est en cours, mené par ANPER et Nature-Haute-Loire.
- Dossier POLLUTION DE l'ALLIER suite à la vidange du barrage de POUTES dans le cadre du « Nouveau Poutès optimisé » de EDF. Mené conjointement avec Nature-Haute-Loire.
- Dossier de PROJET DE MICROCENTRALE à CHANTEUGES (Haute-Loire), en liaison avec le collectif constitué.
- Dossier de la pêche illégale dans le port de Bayonne.

Le point est fait ensuite sur des affaires risquant de mener à un contentieux : projets de microcentrales à Descartes et Tours (Indre-et-Loire), et sur les actions menées dans le cadre de la révision des Zones Non Traitées (ZNT) entraînant la suppression de cours d'eau sur la cartographie servant de référence. La nécessité de création de fiches d'action et d'intervention contentieuses est rappelée. Le problème des fromageries de Franche-Comté et leurs pollutions récurrentes est abordé, mais renvoie à l'industrialisation des produits locaux lorsqu'ils rencontrent le succès.

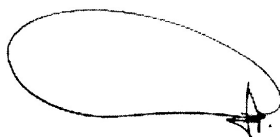
Le Vice-Président fait ensuite le point sur la situation des migrateurs amphihalins et les TAC (totaux autorisés de capture) pour la pêche, qui ne correspondent pas à la réalité, voire n'existent pas ce qui est illégal et fait l'objet d'un contentieux.

Une présentation est ensuite faite du projet « Les récolteurs d'ANPER », mené en Normandie par John PHILIPOT et Fanny DARRIEU et de l'intérêt qu'il a suscité auprès des médias et du Conseil régional.

À Lux le 10 mars 2020

Le Président  
Jean Michel FERRY

Le Secrétaire général  
Raphael AMAT




### **ANPER TOS**

Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières

Association reconnue d'utilité publique - Agréée protection de l'environnement- 1B rue de la Tille 21220 LUX

Site : <https://anper-tos.fr/> mail : [anper.tos@gmail.com](mailto:anper.tos@gmail.com)